

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le **15 OCT. 2024**
ID : 027-242700607-20241007-2024_0420-BF

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024
Extrait des délibérations n°8**

Date de convocation : le 01 octobre 2024. Date d'affichage : le 01 octobre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 07 octobre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : salle polyvalente d'EPEGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 48 Pouvoir (s) : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIEVILLE	DUCCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSQ-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel – Excusée – POUVOIR : Isabelle VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée – POUVOIR : M-N. CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky – Excusé - POUVOIR : J. BUYZE	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024

Extrait des délibérations n°8

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget SAAD - Décision modificative n°2 – reversement indû 2023

Il est rappelé que le service d'aide et d'accompagnement à domicile bénéficie d'un financement du département dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). L'année 2023 a été marquée par la signature d'un nouveau CPOM au 1^{er} juillet 2023, dans ce contexte le bilan financier est établi sur ces deux contrats.

Au cours de l'année 2023, le département a versé des avances basées sur une activité prévisionnelle de 25 104 h qui n'a pas été réalisée. En effet, le service comptabilise 22 716 h (APA-PCH) au titre de de cet exercice (1^{er} contrat : 11 134 h / 2^{ème} contrat : 11 582h).

Au terme d'une analyse contradictoire, le service d'aide et d'accompagnement à domicile a approuvé les conclusions du département aboutissant à un trop versé sur l'exercice 2023 pour un montant de 60 607,19 €.

Il est donc proposé les virements de crédits suivants arrondis à l'euro supérieur :

Section de fonctionnement Budget SAAD	
Dépenses	
SSAD – Article 64111 – rémunération des titulaires	(-) 30 607,19 €
SAAD – Article 64131 – rémunération des contractuels	(-) 30 000,00 €
SAAD - Article 6718– Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(+) 60 607,19 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes de plus de 3500 habitants,
Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération n°17 en date du 08 avril 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 relatif au budget SAAD,
Vu la délibération n°3 en date du 10 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 du budget SAAD 2024,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 septembre 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide les modifications du budget SAAD 2024 telles que présentées ci-dessus,
- autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE


